



INSTITUT DE FORMATION
Charles de Foucauld

CONVENTION MINI STAGE

Lamastre, le 8 janvier 2021

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES.

Entre l'école de production Charles de Foucauld représenté par Monsieur BADOL Jérôme, Directeur, et l'Etablissement d'origine de l'élève représenté par son Chef d'Etablissement.

Article 1. L'objet de cette convention est de permettre aux élèves de 3^o d'affiner leur projet d'orientation ou élèves candidat à une réorientation, les amenant ainsi à une poursuite d'études réfléchie.

Article 2. Les élèves qui souhaitent s'orienter vers une formation de l'école de production Charles de Foucauld sont accueillis au sein de l'établissement au cours d'une ou plusieurs journées.

Article 3. Ce stage peut se dérouler de 8h10 à 16h40 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Article 4. Les élèves accueillis par l'école de production Charles de Foucauld sont couverts par une assurance souscrite par l'Etablissement d'origine.

Article 5. L'élève accueilli à l'école de production Charles de Foucauld se présente au secrétariat de l'Etablissement avec sa convention signée par ses représentants légaux, le Chef d'Etablissement d'origine et lui-même.

Article 6. Durant les journées d'accueil, les élèves sont soumis au Règlement Intérieur de l'école de production Charles de Foucauld. En cas de problème, le Chef d'Etablissement d'origine et celui d'accueil décident de la conduite à tenir. En cas de faute de la part de l'élève, des sanctions peuvent être prises.

RAPPEL : Le port du masque est obligatoire dans l'établissement

Article 7. Les élèves sont intégrés à la classe. **Les travaux sur machines dangereuses nécessitant une dérogation sont exclus.** Dans le cadre du mini stage, l'élève reste sous la responsabilité de l'établissement scolaire d'origine.

Article 8. Les trajets du domicile des élèves à l'école de production Charles de Foucauld ainsi que le coût de la demi-pension ne sont pas à la charge de l'établissement d'accueil.

SOUTENU PAR LA FÉDÉRATION
DES ÉCOLES DE PRODUCTION



La réussite pro pour tous

TITRE II : ANNEXES.

ANNEXE PEDAGOGIQUE.

Partie à compléter par l'établissement d'origine.

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance : / /

Etablissement d'origine : classe :

Adresse :

Nom et prénom du responsable légal :

Numéro de téléphone de la famille (**obligatoire**) :

Filière d'accueil de l'élève :

Jour(s) : heures :

A son arrivée, l'élève stagiaire se présentera au secrétariat de l'école de production Charles de Foucauld qui l'orientera dans l'établissement.

ANNEXE FINANCIERE.

Transport utilisé pour se rendre à l'école de production Charles de Foucauld (à la charge de l'élève) :

- Transport scolaire*
- Moyen de transport personnel*

Restauration :

- Repas du midi pris à l'école de production* (le prix : 5.50 € est à régler au secrétariat)

(* rayer la mention inutile)

Fait à :
Le Principal,

le :

Fait à Lamastre, le :
Le Directeur, Jérôme BADOL

J'accepte cette convention et autorise mon enfant à se rendre en mini stage à l'école de production Charles de Foucauld de Lamastre.

Fait à : le : / /

Signature de l'élève

Signature du responsable légal de l'élève